

Table des matières

Sommaire	5
Préface	7
<i>Olivier D'AOUT</i>	
Professions médicales, investissements et déduction des charges professionnelles	9
<i>Thierry LITANNIE avec la collaboration de Emmanuel DELANNOY et Giacomo VOLANTE</i>	
Introduction	9
Partie I. Médecins et charges professionnelles	10
Section 1. Notion de charge professionnelle	10
Section 2. Conditions de déduction	10
Sous-section 1. Première condition : le lien nécessaire	11
§ 1 ^{er} . Principe	11
A. Dépenses en conformité avec l'objet social de la société	13
B. Dépenses qui ne se rapportent pas à l'exercice de l'activité sociale	13
§ 2. Preuve du caractère professionnel	17
§ 3. Autres illustrations jurisprudentielles	17
A. Généralités	17
B. Appartement à proximité du lieu de travail	18
C. Spécialisation	19
D. Frais et honoraires d'un conseil fiscal	19
E. Mise à disposition d'immeubles appartenant à une société pour les besoins privés de leur dirigeant	19
Sous-section 2. Deuxième condition : dépenses faites ou supportées pendant la période imposable	20
Sous-section 3. Dépense consentie en vue d'acquiescer ou de conserver des revenus imposables	21
§ 1 ^{er} . Principe	21
§ 2. Illustrations jurisprudentielles	22
A. Dépenses de spécialisation	22

B. Immeubles	23
Sous-section 4. Justification des frais professionnels par des éléments probants	23
§ 1 ^{er} . Généralités	23
§ 2. Moyens de preuve admis par le droit commun	24
A. Principes	24
B. Jurisprudence	25
§ 3. Accords collectifs	25
§ 4. Accords individuels	26
§ 5. Principe de bonne administration	27
Section 3. Examen de divers frais professionnels	28
Sous-section 1. Commissions, courtages, honoraires	28
§ 1 ^{er} . Exposé de la problématique	28
§ 2. Fiches et honoraires payés à un confrère	29
A. Généralités	29
B. Jurisprudence	30
Sous-section 2. Amortissements	31
§ 1 ^{er} . Généralités	31
A. Arrêté du 5 août 1991	31
B. Loi du 28 décembre 1992	32
§ 2. Remarques	32
A. Amortissement au cours de l'année d'acquisition	33
B. Frais accessoires à l'acquisition	33
C. Immobilisations incorporelles	34
§ 3. Amortissement de la patientèle	34
§ 4. Illustrations jurisprudentielles	37
Sous-section 3. Frais de voiture	40
§ 1 ^{er} . Frais de voiture (hors déplacement domicile – lieu de travail)	40
A. Rejet de la quotité privée d'utilisation du véhicule	41
B. Limitation à 75 % de la déduction des frais de voiture	41
C. Rejet des dépenses déraisonnables	45
§ 2. Limitation à 0,15 € par kilomètre de la déduction des frais de voiture pour les déplacements du domicile au lieu de travail	46
A. Champ d'application de la limitation à 0,15 € par kilomètre	46

B. Véhicules visés	47
C. Frais visés	48
D. Déplacements visés	49
E. Notion de lieu de travail	49
F. Notion de domicile	51
G. Fréquence des trajets	51
H. Intervention patronale dans les frais de déplacement sous la forme d'une indemnité	52
§ 3. Mise à disposition d'un véhicule	52
A. Détermination de l'avantage	52
B. Présomption des 5.000 km en cas d'utilisation privée d'un véhicule	53
Sous-section 4. Frais de repas et de représentation	58
Sous-section 5. Participation gratuite à des séminaires ou à des congrès	58
§ 1 ^{er} . Généralités	60
§ 2. Dans le chef des entreprises pharmaceutiques	60
§ 3. Dans le chef des prestataires de soins	60
A. Revenus imposables	60
B. Frais professionnels (réels) déductibles	61
§ 4. Particularités	64
A. Manifestation scientifique d'une journée	64
B. Prolongation du séjour	64
§ 5. Exemple	66
Sous-section 6. Frais vestimentaires	67
Sous-section 7. Rémunérations des membres de la famille	67
§ 1 ^{er} . Principes	67
§ 2. Jurisprudence	68
Sous-section 8. Cotisations payées à un groupement professionnel ou à un service club	69
Sous-section 9. Cotisations sociales	70
Sous-section 10. Primes d'assurance vie	70
Sous-section 11. Frais de pension et rentes	71
Sous-section 12. Frais de téléphone	71
Sous-section 13. Location de patientèle	72
Sous-section 14. Frais de formation complémentaire	75

Sous-section 15. Frais déraisonnables	76
Section 4. Exclusion de certains types de dépenses	78
Partie II. Professions médicales et investissements immobiliers	79
Section 1. Détention d'un immeuble par un médecin exerçant en personne physique	79
Sous-section 1. Frais relatifs aux immeubles affectés à l'exercice de l'activité professionnelle	80
§ 1 ^{er} . Loyers et charges locatives pour le locataire	80
§ 2. Amortissement de l'immeuble par le propriétaire	82
§ 3. Frais d'entretien, de chauffage, etc.	83
§ 4. Frais d'acquisition	86
Sous-section 2. Intérêts d'emprunts professionnels	87
§ 1 ^{er} . Généralités	87
§ 2. Illustrations jurisprudentielles	87
Section 2. Détention d'un immeuble par le biais d'une structure sociétaire	88
Sous-section 1. Situation de la société	89
§ 1 ^{er} . La société occupe l'immeuble	89
§ 2. La société met l'immeuble en location	90
§ 3. Mise à disposition de l'immeuble	90
§ 4. Charges déductibles	91
A. Intérêts des emprunts	91
B. Amortissement des immeubles	91
C. Lien entre les frais exposés et l'objet social	92
Sous-section 2. Situation du dirigeant	96
Section 3. Techniques alternatives d'investissement immobilier : usufruit, emphytéose, superficie	97
Sous-section 1. Introduction	97
Sous-section 2. Recours à un démembrement de la propriété en vue d'acquérir un immeuble	99
§ 1 ^{er} . Choix du contrat	99
A. Principe	99
B. Définition et caractéristiques de l'usufruit	99
C. Définition et caractéristiques de l'emphytéose	100
D. Définition et caractéristiques de la superficie	101

§ 2. Conséquences liées au choix du contrat	103
A. Respect des caractéristiques du droit réel choisi	103
B. Respect des conventions ou des dispositions légales	104
C. Attitudes de l'administration fiscale face au choix du contrat	104
Sous-section 3. Les frais exposés par l'usufruitier ou le superficiaire sont-ils déductibles ?	115
Sous-section 4. Amortissements des travaux réalisés par l'usufruitier ou le superficiaire	120
Sous-section 5. Taxation éventuelle de l'avantage résultant de la reconstitution de la pleine propriété	121
§ 1 ^{er} . Usufruit	121
§ 2. Superficie	125
§ 3. Renonciation anticipée	126
Aspects fiscaux du passage en société et plus-values de cessation	129
<i>Laurence DEKLERCK et Michel LOOCKX</i>	
Section 1. Cessation et simulation	129
Sous-section 1. Principes	129
Sous-section 2. Simulation prohibée ou non ?	130
Sous-section 3. Taxation de la partie anormale du prix de cession en rémunération de dirigeant en l'absence de simulation	134
Sous-section 4. Création rétroactive d'une société	134
Section 2. Les plus-values sur des biens affectés à l'exercice de l'activité professionnelle à l'occasion de la cessation de cette activité	135
Introduction	135
Sous-section 1. Le régime de taxation des plus-values de cessation	137
§ 1 ^{er} . Principes	137
§ 2. Notion d'actifs affectés à l'exercice de l'activité professionnelle	138
§ 3. Notion de plus-values obtenues ou constatées en raison ou à l'occasion de la cessation complète et définitive de l'activité professionnelle	142
ANTHEMIS	231

§ 4. Moment de l'imposition de la plus-value de cessation obtenue ou constatée selon les modalités de la convention	146
Sous-section 2. Détermination du montant de la plus-value	153
Sous-section 3. Les taux d'imposition des plus-values de cessation	155
§ 1 ^{er} . Principes	155
§ 2. La taxation distincte des plus-values sur immobilisations incorporelles au taux de 33% (article 171, 1 ^o , c, alinéa 1 ^{er} , du Code des impôts sur les revenus)	156
§ 3. La taxation distincte des plus-values sur immobilisations incorporelles au taux de 16,5% (article 171, 4 ^o , b, du Code des impôts sur les revenus)	157
Section 3. Taxation des créances	160
Section 4. Régime fiscal de la location d'un fonds de commerce, d'une clientèle ou d'une patientèle	160
Sous-section 1. Principes	160
Sous-section 2. Position de l'administration	161
Sous-section 3. La jurisprudence	161
§ 1 ^{er} . Location de patientèle par des médecins	162
A. L'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers du 22 mai 2001	162
B. Les jugements du tribunal de première instance de Mons des 6 septembre et 7 novembre 2001	162
C. Jugement du tribunal de première instance de Mons des 2 mai 2002 et 2 janvier 2003	163
D. Le jugement du tribunal de première instance de Mons du 14 octobre 2003	165
E. Les arrêts de la cour d'appel de Mons des 19 septembre 2003, 17 octobre 2003 et 31 mars 2004	166
§ 2. La taxation des revenus de la location de matériel ou de mobilier	166
A. L'arrêt de la Cour d'appel de Liège du 13 septembre 2000	167
B. L'arrêt de la Cour d'appel de Liège du 8 mai 2002	167
Section 5. Amortissement dans le chef du cessionnaire	168

T.V.A. et médecins	171
<i>François MENNIG</i>	
Introduction	171
Section 1. Le médecin et la T.V.A. en cinq questions	172
Section 2. Le médecin est un assujetti à la T.V.A.	173
Section 3. Livraisons de biens effectuées par les médecins	175
Sous-section 1. Médecins disposant d'un dépôt légal de médicaments	175
§ 1 ^{er} . Généralités	175
§ 2. Régime du forfait «médecins avec dépôt de médicaments»	175
§ 3. Régime de la franchise	176
Sous-section 2. Vente de biens d'investissement par des médecins	176
Section 4. Prestations de services effectuées par des médecins	177
Sous-section 1. Généralités	177
Sous-section 2. Analyse des dispositions de la directive T.V.A.	177
§ 1 ^{er} . Disposition de la directive T.V.A.	177
§ 2. Justification de l'exemption attachée aux prestations de soins	178
§ 3. Conditions de l'exemption	178
A. Notion de «prestation de soins à la personne»	178
B. Professions médicales définies par les États membres	179
§ 4. Exemples d'opérations exemptées	180
§ 5. Exemples d'opérations non exemptées	181
Sous-section 3. Prestations des médecins – Position belge	181
§ 1 ^{er} . Rappel	181
§ 2. Disposition légale	182
§ 3. Conditions de l'exemption attachée aux prestations des médecins	182
A. Énumération des conditions légales	182
B. Position administrative belge	183
§ 4. Exercice de la profession médicale en société	185
§ 5. Examen de certaines prestations de services particulières	185

A. Expertises fournies en exécution d'un mandat judiciaire	185
B. Études scientifiques	186
C. Rédaction d'articles et ouvrages	187
D. Prestations de conférencier	188
E. Prestations d'enseignement	188
F. Mise à disposition de cabinets médicaux	189
§ 6. Prestations de soins au bénéfice de patients établis à l'étranger	190
Section 5. Les acquisitions intracommunautaires de biens	191
Sous-section 1. Introduction	191
Sous-section 2. Acquisitions intracommunautaires effectuées par des médecins	191
Section 6. Achat de prestations de services auprès de fournisseurs étrangers	192
Sous-section 1. Généralités	192
Sous-section 2. Achats de services à l'étranger par des médecins identifiés à la T.V.A.	193
Sous-section 3. Achats de services à l'étranger par des médecins non identifiés à la T.V.A.	194
Annexe I. Règles de territorialité	197
Annexe II. Détermination du redevable de la T.V.A.	199
Annexe III. Obligations des médecins au regard de la T.V.A.	200
Annexe IV. Forfait médecins – 2009	203
L'optimisation des capitaux de pension	211
<i>Nathalie DE MAERTELAERE</i>	
Introduction	211
Section 1. Le premier pilier des pensions	211
§ 1 ^{er} . La pension légale	211
§ 2. La régularisation des années d'études	213
Section 2. Le deuxième pilier des pensions	214
§ 1 ^{er} . La PLC sociale	214
A. Avantages sociaux I.N.A.M.I.	214
B. Versements personnels	215

C. Fiscalité avantageuse	216
D. Versements non taxés	216
E. Une couverture complète	216
F. Taxation au terme également avantageuse	217
G. Optimisation des capitaux de pension	217
§ 2. L'assurance groupe ou engagement individuel de pension	218
A. Versements des primes par la société	218
B. Fiscalité avantageuse	219
C. Versements taxés	219
D. Possibilités de couvertures complémentaires	220
E. Taxation au terme	220
F. Optimisation des capitaux pension	220
Section 3. Le troisième pilier des pensions	221
§ 1 ^{er} . L'assurance vie ou épargne à long terme	221
§ 2. L'épargne pension	222
§ 3. Les versements	222
A. En assurance vie ou épargne à long terme	222
B. En épargne pension	223
§ 4. La fiscalité	223
§ 5. Taxation des versements	223
§ 6. Taxation au terme	223
§ 7. Optimisation des capitaux de pension	224
Section 4. Le quatrième pilier des pensions	224
Conclusion	224